

4^{es} rendez-vous de l'intelligence locale

MANIFESTE DE LA FÉDÉRATION
DES VILLES MOYENNES



Réforme de l'Enseignement
Supérieur et Villes Moyennes

**La proximité :
clé de la compétitivité**

17 avril 2013





Réforme de l'Enseignement Supérieur et Villes Moyennes

La proximité : clé de la compétitivité

Soucieuses de l'avenir de leur bassin de vie, les villes moyennes ont compris très tôt le rôle essentiel de la formation et de l'innovation pour le développement économique et social. Les maires des villes moyennes ont impulsé une dynamique de projets et consacrent des financements (investissements et frais de fonctionnement) très importants en faveur des formations universitaires et de la recherche appliquée. Ils investissent également dans l'amélioration des conditions de vie étudiante. Ils contribuent enfin au rapprochement entre deux mondes traditionnellement éloignés : l'université et les entreprises.

Les villes moyennes et leurs intercommunalités accueillent 20% de la population étudiante. 36,4% des jeunes en STS et près de 41% de ceux en IUT. Elles sont le siège de 264 sites d'enseignement supérieur, dont 19 universités de plein exercice ou assimilées et 126 sites de proximité appelés « antennes universitaires ».

Le succès des sites d'enseignement supérieur dans les villes moyennes et leurs intercommunalités tient à un investissement continu et volontaire des élus qui jouent un rôle essentiel pour créer les conditions d'un travail commun mobilisant tous les acteurs. L'enseignement post-bac dans ces villes contribue à l'équilibre sur le territoire d'une offre diversifiée de formations. Il répond aussi à une finalité sociale d'accessibilité à l'enseignement supérieur, y compris universitaire.

OUVERTURE SOCIALE ET PERFORMANCE

La volonté de démocratiser l'enseignement supérieur, la saturation des grands pôles universitaires, ainsi que le projet d'un développement économique dynamique sont à l'origine du choix des maires d'implanter, dès les années 80, des formations universitaires dans les villes moyennes.

La réussite des étudiants est un enjeu éducatif et économique. Elle constitue aussi un enjeu de justice sociale car elle est très inégalement répartie. La

proximité permet l'accès aux formations post-bac à des jeunes qui n'auraient pu suivre de cursus pour des raisons principalement financières. L'enseignement supérieur dans les villes moyennes fait la part belle à l'ouverture sociale. Le taux d'étudiants boursiers y est bien supérieur à la moyenne nationale (38% de boursiers à Agen, 50% à Castres et Albi, par exemple). La spécificité de l'enseignement supérieur en villes moyennes tient à l'existence d'une large palette de formations, à la présence de laboratoires et à un transfert de technologie vers les entreprises facilité par la proximité. Il tient aussi au tissu économique de ces villes et agglomérations, caractérisé par un réseau dense de PME-PMI qui ont besoin d'innovation pour rester compétitives.

Les sites d'enseignement post-bac des villes moyennes, et notamment les antennes universitaires, procurent une valeur ajoutée réelle, des cursus attractifs, une cohérence entre offre de formations et tissu économique. Les effets bénéfiques sont indéniables pour les étudiants : qualité de l'accueil, effectifs à taille humaine, proximité des employeurs, et des taux de réussite supérieurs à ceux constatés dans les grandes villes.

Les maires de villes moyennes ont aussi initié des politiques volontaires fondées sur le développement de l'excellence autour de filières spécialisées qu'ils veillent à faire coexister avec des formations généralistes. Cet engagement favorise la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et contribue à l'élévation du niveau de qualification qui conditionne l'insertion professionnelle et la croissance économique locale. Les éco-systèmes et interactions promus par les villes moyennes permettent de développer l'emploi, d'initier de nouvelles formations, de soutenir la compétitivité économique des entreprises et des industries. Ils renforcent enfin la qualité de vie de tous.

L'argument d'une taille critique à atteindre n'est pas recevable pour juger de la pertinence ou non d'un site universitaire. L'université d'Orsay, première université française dans le classement de Shanghai, n'accueille que 13 000 étudiants. La politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche doit reconnaître et conforter les sites de proximité.

L'EXCELLENCE TERRITORIALE POUR CONFORTER LA VISIBILITE INTERNATIONALE

Les dernières décennies ont été marquées par une grande diversification des voies de formation qui s'est traduite par une concurrence exacerbée, au détriment de la complémentarité entre les structures et les formations. De plus, les politiques d'enseignement supérieur, recherche et innovation ont été l'objet de réformes successives visant l'émergence de quelques sites visibles à l'international, favorisant la concentration des moyens, et faisant courir le risque d'un système d'enseignement supérieur à deux vitesses.

Si les besoins exprimés par le territoire, en termes de formation et d'emploi, trouvent une plus grande résonance dans la logique de l'université autonome, les passerelles sont difficiles à construire. L'enseignement supérieur, hors des capitales régionales, est souvent assimilé par le monde académique à l'aménagement du territoire qui, pour certains, ne relève pas des missions de l'enseignement supérieur... La FVM soutient une tout autre approche, fondée sur les faits : l'excellence territoriale est un atout, complémentaire de l'excellence internationale.

L'argument du surcoût des sites déconcentrés, qui ne repose sur aucune évaluation globale, peut être combattu par une meilleure coordination des structures d'enseignement et de recherche pour mutualiser le fonctionnement, les actions et les besoins. Sans oublier que les collectivités locales s'impliquent financièrement dans les sites, réduisant d'autant le supposé surcoût de la déconcentration, du moins pour les universités.

Les élus locaux ont la capacité et la légitimité pour mobiliser les acteurs autour de projets fédérateurs : accès à la formation, développement d'activités de recherche, création d'emplois qualifiés, renforcement de l'activité économique, incitation à la création d'entreprises, développement de technologies innovantes, passage de l'innovation à la réalisation concrète par l'entreprise sur un marché.

La gouvernance partenariale des sites est essentielle à leur développement et à leur cohérence avec leur environnement. Mais la loi LRU n'a pas suffisamment pris en compte l'atout des synergies entre les acteurs et la nécessité de leur permettre de participer à la gouvernance et à la définition des stratégies.

LA PROXIMITE : CLE POUR L'INNOVATION ET L'EMPLOI

En période de crise, l'enseignement supérieur et l'innovation sont essentiels pour faire face à la globalisation et à l'émergence de forces productives considérables dans le monde entier. Il convient que l'Etat et les Collectivités territoriales mettent en œuvre une véritable stratégie compétitive pour recentrer progressivement l'économie sur les activités à forte valeur ajoutée et renforcer les savoir-faire. Parallèlement, il est essentiel de promouvoir la formation tout au long de la vie pour élever le niveau de qualification. Face au processus de polarisation de l'économie mondiale autour des métropoles qui concentrent une part considérable de la richesse, du savoir et du pouvoir, la FVM soutient qu'il existe une place pour un développement différent et complémentaire.

De même, la Fédération considère que les villes moyennes ne sont pas condamnées à un développement défensif, voire passéiste.

Les universités sont le foyer de l'économie de la connaissance et le fer de lance de l'innovation. La pertinence et la réactivité des formations et de la recherche constituent un critère essentiel de compétitivité de l'économie française.

Les implantations d'enseignement supérieur et de recherche constituent un soutien au tissu économique en créant des emplois qualifiés dont les entreprises ont besoin. Étant au plus près des filières locales de l'industrie et des services, elles constituent un acteur majeur du transfert de technologie. Et réciproquement, la proximité au milieu économique est un atout pour la recherche en procurant des terrains d'expérimentation, source de financements exceptionnels, permettant de faire remonter la demande économique et sociale. La compétitivité et l'innovation dépendent ainsi largement du dialogue et des partenariats engagés par les collectivités locales, les entreprises et les structures d'enseignement et de recherche fondamentale et appliquée. La mise en place d'une gouvernance partenariale et locale est essentielle pour favoriser l'anticipation, la réactivité et la cohérence avec les évolutions économiques et sociétales.



À l'heure où les parlementaires vont débattre du projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche et du projet de loi de Décentralisation, les villes moyennes et leurs groupements veulent contribuer aux débats en apportant des solutions concrètes et constructives.

LA FVM PROPOSE DE PARTAGER LES OBJECTIFS SUIVANTS :

→ Accompagner la réorganisation de l'enseignement supérieur comme de la recherche et affirmer le rôle des collectivités locales

- **Ajouter** dans les missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche la dimension de « cohésion territoriale » et pas seulement l'attractivité du territoire national
- **Associer** de droit les collectivités locales à tous les schémas stratégiques ou opérationnels impactant les dispositifs locaux de qualification des populations ou de développement économique et d'emploi
- **Rendre** obligatoire l'association de la région et des autres collectivités territoriales aux contrats pluriannuels d'établissement
- **Associer** les villes moyennes et leurs groupements au volet « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation » de la prochaine génération de CPER (2014-2020)
- **Permettre** aux collectivités locales « financeurs » de participer à la gouvernance et à la définition de la stratégie universitaire
- **Rendre** obligatoire la concertation avec les collectivités locales préalablement à toute fermeture de formation
- **Préserver** le lien formation-recherche au niveau Licence par la médiation des enseignants-chercheurs afin de garantir la qualité de l'enseignement supérieur

Accroître l'accessibilité et la visibilité des formations supérieures

- **Conforter** les formations post-bac dans les sites de proximité et, en particulier, les implantations universitaires, pour atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômés du supérieur
- **Associer** les collectivités locales à la région pour définir le contenu des schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et préciser que ces schémas doivent favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur et l'insertion
- **Promouvoir** l'élaboration de schémas locaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Inciter à la mise en place de contrats de site relatifs à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante
- **Demander** à la Cour des Comptes de réaliser un audit sur les coûts réels complets et l'efficacité des formations universitaires « délocalisées »
- **Développer** des dispositifs pédagogiques expérimentaux d'apprentissage
- **Rendre** obligatoire l'adhésion au dispositif Admission post-bac (APB) pour les établissements ne relevant pas du ministère de l'ESR, selon un modèle de saisie unique incluant l'obligation d'indiquer la ville où les formations sont dispensées
- **Réformer** le système d'allocation de moyens aux universités dans une logique de démocratisation de la réussite
- **Réformer** le financement de la vie étudiante et élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs, un plan national et global

Promouvoir l'innovation par la recherche et le transfert de technologie

- **Évaluer** et valoriser l'impact de proximité des écoles d'ingénieur et des écoles professionnelles spécialisées, qu'elles soient publiques ou privées
- **Promouvoir** l'implantation de filières complètes, générales et technologiques, dans les villes moyennes en favorisant les filières d'excellence adaptées aux caractéristiques et à l'histoire économique du territoire
- **Favoriser** le développement d'activités de recherche-développement et de transfert de technologies fondées sur les réalités du tissu économique local dans les territoires
- **Encourager** les organismes de recherche publics à construire des relations directes avec les acteurs du monde socio-économique, en particulier avec les PME et ETI
- **Soutenir** les coopérations public-privé pour stimuler le transfert de technologies
- **Renforcer** la création d'entreprises issues de la recherche publique

Présentation de la FVM

La FVM est une association qui regroupe les maires des villes moyennes centres dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des structures intercommunales à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelle) qui intègrent une ville moyenne.

Les villes moyennes et leur EPCI représentent 26 % de la population française.

La FVM a été créée en 1988 en vue de faire reconnaître les spécificités des villes moyennes et de leurs intercommunalités, afin de renforcer leur rôle, d'affirmer leurs potentialités en faveur du développement économique, social et culturel, et de promouvoir leur image.

La FVM a pour président **Christian PIERRET**, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges.

Un partenaire incontesté du débat démocratique

Le pluralisme politique de ses instances et la répartition géographique de ses adhérents garantissent la représentativité de la FVM qui, conjuguée à son expérience, en font un interlocuteur sollicité régulièrement par les pouvoirs publics.

La FVM contribue régulièrement à faire évoluer les projets et les réformes qui concernent les villes moyennes et leurs communautés.

Cette reconnaissance est un gage d'efficacité pour les villes moyennes et leurs intercommunalités.

Un lieu d'échange, de réflexion et de concertation

La FVM constitue un réseau de partage d'informations et de mise en commun des savoir-faire et des expériences grâce auquel les adhérents disposent d'éléments d'aide à la décision et à la gestion locale.

Une force de propositions

Les débats et analyses, les réunions de travail, les colloques thématiques, le travail d'une équipe permanente et l'apport de spécialistes confèrent à la FVM un niveau d'expertise qui lui vaut d'être reconnue par les élus locaux, les cadres territoriaux, les pouvoirs publics, les entreprises publiques et privées, et la presse qui fait régulièrement écho des travaux et propositions de la FVM.

La FVM constitue un réseau consulté prioritairement lors de tous les grands débats qui intéressent les collectivités locales et l'aménagement du Territoire.

En outre, la FVM est le porte-parole de ses adhérents dans les instances nationales de concertation.

Ses réseaux, qu'ils soient politiques ou associatifs, traversent les frontières : relations avec les instances européennes et les organismes de coopération décentralisée.

La FVM compte aujourd'hui près de 200 adhérents.

200

VILLES MOYENNES ET
INTERCOMMUNALITÉS

16,4

MILLIONS D'HABITANTS



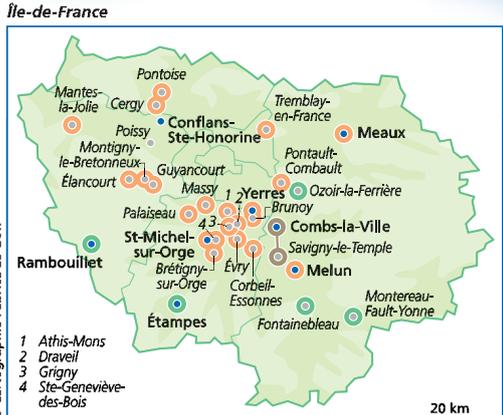
DE 20 000 À 100 000 HABITANTS

1/4 de la population française

La France des Villes Moyennes et de leurs intercommunalités

- Ville adhérente
- Bourges
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Communauté urbaine
- Syndicat d'agglomération nouvelle
- Communauté d'agglomération rattachée à une grande ville
- Communauté urbaine rattachée à une grande ville
- Limite de région
- Limite de département

100 km



- © Cartographie Fabrice Le Goff
- 1 Athis-Mons
 - 2 Draveil
 - 3 Grigny
 - 4 Ste-Genève-des-Bois



Enseignement supérieur en villes moyennes

Toutes les formations en un seul clic sur

www.enseignement-sup-ville-moyennes.fr

L'enseignement supérieur dans les villes moyennes contribue à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures et participe à la diffusion des connaissances et savoirs sans discrimination territoriale. Conçu comme une plateforme d'information, le site Internet **Enseignement supérieur en villes moyennes** fournit pour la première fois un panorama global des formations post-bac dans les villes centres de 20 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités.

La plateforme améliore la lisibilité de l'offre de formations d'enseignement supérieur dans les villes moyennes et leurs agglomérations (LMD, DUT, BTS, CPGE, diplômes d'ingénieurs, de commerce, d'art, de soins infirmiers, etc.). Elle constitue une aide pour les jeunes et leurs familles dans leur orientation post-bac.

La plus-value du site Internet est de proposer une approche géographique par ville, un critère absent des sites Internet existants. Outre l'approche géographique et la recherche par diplôme, discipline, niveau, le site Internet comporte un volet spécifique sur la vie étudiante, atout des villes moyennes qui offrent des conditions d'études de qualité : logement, culture, sport, transports, restauration, santé, etc. Agenda, ressources documentaires, coordonnées des établissements, complètent les informations mises en ligne. Enfin, une rubrique Initiatives met en avant les projets mis en œuvre par les villes moyennes et leurs intercommunalités. Ainsi, la plateforme Internet **Enseignement supérieur en villes moyennes** constitue un outil sans équivalent, vaste centre de ressources sur l'enseignement post-bac et la vie étudiante.



FVM
94 rue de Sèvres
75007 Paris - France

Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50
courriel : fvm@villemoyennes.asso.fr
www.villemoyennes.asso.fr

Document rédigé par la FVM
avec le concours de :
SUP'CONSEIL
COMFLUENCE



Réforme de l'Enseignement Supérieur et Villes Moyennes
La proximité : clé de la compétitivité